



ORDRE DES MEDECINS DU MALI

Le Conseil National

N°.....2023 / CNOM

COMMUNIQUE N°003-2023/CNOM

*Portant opérationnalisation de la digitalisation
de l'Ordre des Médecins du mali*

Lors de l'Assemblée Générale (AG) du 04 novembre 2023, la digitalisation de l'Ordre des Médecins du Mali a été officiellement lancée par le Ministre en charge de la santé, Médecin Colonel Assa Badiallo TOURE.

Cette Plateforme est accessible sur le site : www.ordredesmedecins.ml et son application sera téléchargeable sur Play Store à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de l'opérationnalisation cette digitalisation, il est porté à la connaissance de tous les médecins que :

1. Les nouvelles inscriptions à l'Ordre des Médecins se feront sur la plateforme à partir du 01 janvier 2024 conformément à l'article 11 de la loi portant création de l'Ordre des Médecins du Mali ;
2. La plateforme sera **le seul moyen de paiement** des frais de cotisation annuelle, de la carte professionnelle (qui est obligatoire) et des gadgets (macaron et pin's) de l'Ordre des Médecins du Mali ;
3. La cotisation de 2024 est payable à partir du **15 décembre 2023** jusqu'au **31 mars 2024** délai de rigueur. Passé ce délai, les pénalités s'appliqueront conformément à la résolution de l'AG du 04 Novembre 2023.
4. Ceux qui ont des arriérées sont obligés de les payés car le non-paiement pourrait conduire aux sanctions disciplinaires de l'Ordre, sans préjudice d'autres sanctions pour le refus d'exécuter une obligation légale.

Vu l'importance du présent communiqué, le Conseil National invite l'ensemble des membres de la corporation au respect strict des règles pour le bénéfice de tous.

Bamako, le 14 Décembre 2023

Pour le Conseil National
Monsieur le Président



Professeur Alkadri DIARRA
Maitre de Conférences Agrégé